



VERSEMENT 1259 W

Description globale : Suivi et orientation d'enfants en difficultés

Dates extrêmes : 1979 - 1996

Importance matérielle : 5 articles - 0, 30 ml

Service producteur : Inspection de l'Education Nationale - Secrétariat de la C.C.P.E / C.C.S.D de Bar-sur-Seine (Commission de Circonscription Préscolaire et Elémentaire / Commission de Circonscription du Second Degré)

Service versant :

Date d'entrée : mars 2000

Communicabilité maximum : 150 ans à compter de la date de naissance

Début communicabilité : 01/01/2127

Fin communicabilité : 01/01/2130

Date de rédaction du bordereau : mai 2001

N° d'entrée : 53586

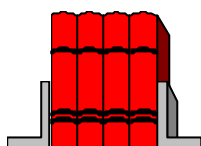
Cote de l'inventaire : 1AD10 799

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 2001 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

Le secrétariat de la Commission de Circonscription Présoilaire et Elémentaire (C.C.P.E) et de la Commission du Second Degré (C.C.S.D) est un service de l'Education Nationale en place dans chaque circonscription. Ce service élabore et gère les dossiers d'enfants signalés en difficultés. Il programme le passage en commission de ces dossiers et en assure le suivi.

Ce versement est constitué de dossiers individuels d'enfants nés entre 1976 et 1979.

La communicabilité de ces documents est portée à 150 ans (à compter de la date de naissance des enfants), en raison des éléments à caractère médical qu'ils contiennent (cf loi Archives n°79-18, art 7).



PLAN DU BORDEREAU

N° Articles	Description	Dates extrêmes
1 - 5	Dossiers des élèves classés par ordre alphabétique	1979 - 1996
1	Dossiers des enfants nés en 1976	
2 - 3	Dossiers des enfants nés en 1977	
4	Dossiers des enfants nés en 1978	
5	Dossiers des enfants nés en 1979	



ANNEXES

Description d'un dossier-type :

- correspondance
- fiche de suivi scolaire
- feuille de synthèse
- fiche de compte-rendu d'examen médico-psychologique
- fiche de renseignements scolaires
- fiche de renseignements sociaux
- feuille de notification de décision de la C.C.S.D
- tests d'adaptation pratique, d'analyse et de compréhension

1259 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi- cabilité
1 - 5	Dossiers des élèves classés par ordre alphabétique	1979 - 1996	
1	Dossiers des enfants nés en 1976 de AOU à ZOT	1979 - 1993	01/01/2127
2	Dossiers des enfants nés en 1977 de AKK à MOY	1987 - 1995	01/01/2128
3	Idem : de NEK à ZOT	1984 - 1994	01/01/2128
4	Dossiers des enfants nés en 1978 de BAU à ZIM	1984 - 1995	01/01/2129
5	Dossiers des enfants nés en 1979 de AND à TER	1984 - 1996	01/01/2130